

**DECHETS MENAGERS – PRESENTATION DE LA DIRECTION
DECHETS MENAGERS**

Un document de synthèse qui fait l'état des lieux de la gestion des déchets ménagers sur le territoire de Lamballe Terre & Mer a été présenté aux conseillers communautaires.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PAIEMENT
DES FACTURES PAR INTERNET (TIPI : TITRES PAYABLES PAR
INTERNET)**

Le Conseil communautaire décide de mettre en place le paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ACCEPTATION
DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) COMME
MODE DE REGLEMENT DES PRESTATIONS
COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil communautaire décide d'affilier Lamballe Terre & Mer auprès du Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service et retient comme délai de remboursement 21 jours.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ACCEPTATION
DU CHEQUE-VACANCES COMME MOYEN DE PAIEMENT
DANS LES REGIES DE RECETTES**

Le Conseil communautaire décide d'affilier Lamballe Terre & Mer auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PISCINE DE
LAMBALLE – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Le Conseil communautaire valide l'avant-projet relatif à la rénovation thermique de la piscine établi par le bureau d'études Armor Ingénierie, approuve le plan de financement de l'opération pour un montant total de 204 130,00 € et sollicite l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 142 891,00 €.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE A ERQUY – DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Le Conseil communautaire approuve le plan de financement de cette opération pour un montant total de 1 416 447,40 € et sollicite l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 424 934,00 €.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ADHESIONS A
DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil communautaire décide d'adhérer aux structures suivantes et précise que les crédits sont inscrits au budget 2017 :

- AFIGESE (Association finances Gestion Evaluation des Collectivités territoriales)
- ADCF (Assemblée des communautés de France)

- ARO IMMOWEB
- ATVBV (Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons)
- ADIJ22
- ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES
- CAMPO DECOUVERTE
- SENSATION BRETAGNE
- BREIZ GO

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS – ANNEE 2017**

Le Conseil communautaire approuve les subventions à verser en 2017 telles que présentées ci-dessous et précise que les crédits sont inscrits au budget 2017 :

- Associations ou personnes de droit privé :
 - o Actions culturelles : 67 824,00 €
 - o Actions sociales : 121 687,72 €
 - o Economie : 31 443,04 €
 - o Economie-filière cheval : 22 250,00 €
 - o Emploi formation : 38 968,65 €
 - o Jeunesse : 33 236,60 €
 - o Logement : 3 890,00 €
 - o Petite enfance : 127 450,00 €
 - o Sport : 94 954,00 €
 - o Tourisme : 70 808,00 €
- Etablissements publics :
 - o Social : 16 700,00 €
 - o Sport : 9 000,00 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – SYNDICAT
MIXTE DE COOPERATION TERRITORIALE – E-MEGALIS
BRETAGNE – DESIGNATION DE DELEGUES
SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil communautaire désigne :

- Daniel PAULET en qualité de délégué titulaire
- André FOURCHON en qualité de délégué suppléant

**DEVELOPPEMENT SOCIAL – PROJET DE CENTRE SOCIAL –
ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire approuve la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de l'étude préalable à la création d'un centre social communautaire (38 200,00 €) et autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l'Europe (notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de la Caisse d'Allocations familiales.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROSPECTIVE –
CONVENTION ADHESION COTES D'ARMOR
DEVELOPPEMENT**

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à Côtes d'Armor Développement.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – REPRISE DIRECTE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION LAC'OUSTIC

Le Conseil communautaire approuve la reprise de l'activité « enseignement artistique musical » de l'association « Lac'Oustic » à compter du 1^{er} septembre 2017, la reprise par la communauté de l'actif de l'association ainsi que les divers contrats et conventions en cours, puis prend acte du transfert de plein droit de neuf enseignants en contrat à durée indéterminée.

HABITAT – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DES CÔTES D'ARMOR

Le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ADIL de 8 632,00 € pour l'année 2017.

HABITAT – LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LAMBALLE TERRE & MER

Le Conseil communautaire :

- Décide d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat pour 6 ans,
- Autorise le Président à lancer une consultation en vue de choisir un bureau d'études qui réalisera le diagnostic, le document d'orientation ainsi que le programme d'actions,
- Autorise le Président à associer l'Etat à l'élaboration du PLH ainsi que toutes autres personnes morales intervenant dans les politiques de l'habitat.

HABITAT – FIXATION DES TARIFS DES LOGEMENTS SAISONNIERS SAINT-PABU (ERQUY)

Le Conseil communautaire vote les tarifs suivants :

- T1 1 personne : 250 €/mois ou 70 €/ semaine
- T1 2 personnes : 270 €/mois ou 80 €/semaine
- T1 Bis : 300 €/mois ou 100 €/semaine
- PMR : 270 €/mois ou 80 €/semaine

NUMERIQUE – USAGES DU NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire approuve le programme de développement des usages du numérique (montant estimé à 163 700,00 €) et autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l'Europe (notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

ENFANCE-JEUNESSE – OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS A HENANSAL – SEPTEMBRE 2017

Le Conseil communautaire :

- Approuve la création d'un accueil de loisirs 3-11 ans à Hénansal,
- Engage toutes les démarches auprès des différents organismes,
- Valide les tarifs suivants :

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS – Site d'HENANSAL				
Tranche	Quotient Familial CAF	Tarif Journée	Tarif demi-journée sans repas	Tarif demi-journée avec repas
T 1	QF < 800	10 €	5 €	8 €
T 2	801 < QF < 1 050	12 €	6€	9 €
T 3	1 051 < QF < 1300	14 €	7€	10 €
T 4	QF > 1301	16 €	8 €	11 €
Extérieurs Lamballe Terre & Mer		25 €	12,5 €	15,5 €

- Autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l'Europe (notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de la CAF et de la MSA.

ENFANCE-JEUNESSE – TARIFS DES ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil communautaire fixe les tarifs suivants pour le séjour surf des 14-17 ans :

- 120 € pour les familles résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer,
- 156 € pour les familles extérieures à Lamballe Terre & Mer.

EAU ET ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – DEGRILLEUR STATION D'EPURATION DE PENGUILLY

Le Conseil communautaire valide le plan de financement présenté s'établissant en dépenses et en recettes au montant de 20 000,00 €, sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 40% du montant des travaux et autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

EAU ET ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – DEGRILLEURS ET RELEVEMENT URBAIN STATION D'EPURATION DE SOULEVILLE

Le Conseil communautaire valide le plan de financement présenté s'établissant en dépenses et en recettes au montant de 200 000,00 €, sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 40% du montant de travaux et autorise le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

DEVELOPPEMENT DURABLE – EXTENSION DU TERRITOIRE D' ACTIONS DU TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le Conseil communautaire approuve l'extension des actions du TEPCV à la totalité du territoire de Lamballe Terre & Mer sauf pour les inventaires de terrain prévus dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI).

DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION DE LAMBALLE TERRE & MER A L'ASSOCIATION AIR BREIZ

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à l'association Air Breizh et désigne Monsieur Jean MEGRET comme élu référent.

**URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT
D'ENEDIS A LAMBALLE – NOUVEAU COLLEGE**

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées 27OZO 104 / 105 / 109 / 112 / 151, propriété de Lamballe Terre & Mer.